



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 (session d'examen)

Rapport de la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Asie et le Pacifique**

* E/CN.17/2008/1.

** Organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le concours du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique, du Groupe régional de coordination pour l'Asie du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement.



I. Principales conclusions et recommandations issues de la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Asie et le Pacifique

1. Les participants à la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Asie et le Pacifique ont examiné les progrès accomplis au plan régional dans la suite donnée aux décisions issues du Sommet mondial pour le développement durable, et les partenariats mis en place pour poursuivre l'exécution du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de Johannesburg) dans les domaines thématiques de l'agriculture, des terres, du développement rural, de la sécheresse et de la désertification.

2. Les participants se sont félicités des documents élaborés par le secrétariat de la réunion, à savoir des rapports thématiques sur l'agriculture et les terres, le développement rural, la désertification et la sécheresse, établis conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le secrétariat du Groupe régional de coordination pour l'Asie du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et le Centre international pour la réduction des risques de sécheresse. Par ailleurs, l'Institut des stratégies environnementales mondiales a élaboré un rapport spécial sur les changements climatiques, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique un document faisant la synthèse des progrès régionaux réalisés dans le module thématique.

3. Les participants se sont appuyés sur les documents ci-dessus pour faire le point sur les préoccupations régionales liées au module thématique en vue des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable; on trouvera dans le résumé du Président (voir annexe), les points clefs de leurs débats. Ils ont en outre demandé au secrétariat de soumettre le présent rapport à la Commission du développement durable, sous une forme appropriée, à sa seizième session.

II. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation de la session

4. La réunion de mise en œuvre régionale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Jakarta les 26 et 27 novembre 2007, avec le concours du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (institution régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO, du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle avait pour objet de préparer les contributions régionales aux travaux de la seizième session de la Commission du développement durable dans les domaines relevant du module thématique pertinent, à savoir l'agriculture, les terres, le développement rural, la sécheresse et la désertification.

5. Dans son allocution de bienvenue, le Directeur général des affaires multilatérales du Département indonésien des affaires étrangères, Rezlan Ishar Jenie, a souligné les résultats positifs enregistrés par la région de l'Asie et du Pacifique en termes de croissance économique, le recul spectaculaire de la pauvreté et la réponse aux difficultés en matière de croissance viable sur le plan écologique. Il a également fait valoir l'importance et l'utilité de la réunion au regard de l'évaluation de la mise en œuvre régionale des décisions issues du Sommet mondial pour le développement durable dans ces domaines. Il s'est dit confiant que grâce aux efforts conjoints de tous les délégués et coorganisateur, elle contribuerait énormément aux préparatifs de la seizième session de la Commission du développement durable et attesterait la volonté de la région de jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable.

6. Dans sa déclaration liminaire, le Ministre zimbabwéen de l'environnement et du tourisme et Président du Bureau de la seizième session de la Commission du développement durable, Francis Nhema, a encouragé la tenue de réunions de mise en œuvre régionale, qui étaient autant de contributions indispensables à l'enrichissement des travaux et débats de la Commission. Il a pris note du vif intérêt que les États Membres leur portaient et s'est félicité de la participation enthousiaste des représentants des grands groupes. Enfin, il a exprimé l'espoir que la réunion serait fructueuse.

7. Dans la déclaration conjointe qu'il a prononcée au nom des coorganisateur de la réunion, le Directeur de la Division de l'environnement et du développement durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Rae Kwon Chung, a souligné que les organismes partenaires s'attachaient de plus en plus à considérer en parallèle les questions relatives aux moyens de subsistance et les questions écologiques. Il a également mis l'accent sur les défis considérables auxquels la région de l'Asie et du Pacifique devait faire face du fait de sa croissance économique rapide, et leurs incidences majeures sur le développement durable. Plus particulièrement, il a insisté sur la nécessité d'aborder les questions thématiques sous l'angle plus large du développement durable, et a fait observer que les organismes partenaires étaient disposés à aider les pays membres à promouvoir une telle approche globale.

B. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des pays membres et membres associés de la CESAP ci-après : Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Timor-Leste et Turquie. Le Président du Bureau, représentant le Zimbabwe, y a également participé au titre de ses fonctions.

9. Étaient également représentés les organes, organismes et institutions spécialisées suivants des Nations Unies : FAO, CERPEDECS, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Convention et PNUE.

10. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées : Associated Labor Unions-Trade Union Congress of the Philippines, Association des agriculteurs d'Asie pour le

développement rural durable, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Secrétariat de l'ASEAN), Bureau sous-régional du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique, Centre indien pour l'environnement et le développement durable, Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural, Commission internationale des irrigations et du drainage, Conseil international des femmes, Conseil international pour la science, Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, Fédération internationale des producteurs agricoles, Groupe de la jeunesse de la Commission du développement durable, Institut de recherche sur la prévention des catastrophes et la gestion des crises, Institut des stratégies environnementales mondiales, Centre international pour la réduction des risques de sécheresse, Partenariat asiatique pour le développement des ressources humaines dans les zones rurales, Programme de coopération sino-italien pour la protection de l'environnement, Society for Conservation and Protection of Environment, Third World Network, Université des femmes des Philippines et Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management.

C. Élection des membres du Bureau

11. Ont été élus membres du Bureau : aux fonctions de président, Tri Tharyat, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies; aux fonctions de Vice-Président, à raison d'un représentant par sous-région, Chunglin Zang, Directeur général adjoint du Bureau national de lutte contre la désertification au sein de l'Administration chinoise des forêts, Krishna D. Prasad, Administrateur principal responsable de la planification économique au Ministère fidjien des finances et de la planification nationale, Jawed Ali Khan, Directeur général pour l'environnement au Ministère pakistanais de l'environnement et Raisa Taryannikova, représentant le Centre ouzbèke des services hydrométéorologiques; et aux fonctions de Rapporteur, Gina Nilo, agronome principale et chef du Bureau de la gestion des terres et de l'eau au sein de la Division des recherches sur les ressources en sols et en eau du Département philippin de l'agriculture.

D. Ordre du jour

12. L'ordre du jour provisoire ci-après, figurant dans le document ESD/RIM/2007/L.1, a été adopté :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau et adoption de l'ordre du jour.
3. Bilan de la mise en œuvre des engagements internationaux concernant l'agriculture écologiquement viable et le développement rural durable, les terres, la désertification et la sécheresse :

Présentation de rapports thématiques sur l'agriculture et les terres, le développement rural, la désertification et la sécheresse, suivie de débats.

4. Déclarations et observations officielles.
5. Présentation du projet de résumé du Président.

6. Adoption du rapport.
 7. Clôture de la session.
13. Les activités suivantes ont également été organisées en marge de la session :
- a) Manifestation sur le thème de la stratégie du grand groupe des femmes en vue de la seizième session de la Commission du développement durable, organisée par le réseau Women Organizing for Change in Agricultural and Natural Resources Management;
 - b) Présentation du rapport spécial sur les changements climatiques;
 - c) Manifestations sur le thème du renforcement de la participation des grands groupes de la région de l'Asie et du Pacifique au cycle d'application des seizième et dix-septième sessions de la Commission du développement durable, organisées le 27 novembre 2007 par la CESAP, la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Third World Network et Women Organizing for Change in Agricultural and Natural Resources Management.

E. Remerciements

14. Les participants ont remercié les organes et organismes des Nations Unies pour leur collaboration à l'organisation de la réunion et notamment à l'élaboration des rapports thématiques, ainsi que la CESAP, le secrétariat de la Convention et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, qui ont mobilisé les fonds nécessaires à la participation des représentants des gouvernements et des délégués des grands groupes. Ont également été remerciés pour leur collaboration et leur contribution à la préparation de la réunion, y compris à l'élaboration des documents de référence et de synthèse, le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la FAO, le Groupe régional de coordination pour l'Asie du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Centre pour la réduction internationale des risques de sécheresse, l'Institut des stratégies environnementales mondiales et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUE.

F. Adoption du rapport de la réunion

15. Le présent rapport a été adopté le 27 novembre 2007.

Annexe

Résumé du Président

Contexte du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique

1. Les économies de la région de l'Asie et du Pacifique connaissent une croissance rapide. La région est devenue le centre de la production manufacturière dans le monde, mais aussi de la production agricole (plus de 50 % des récoltes). Les pays membres de la région ont ainsi pu enregistrer quelques progrès sur les plans de la réduction de la pauvreté, du renforcement de la sécurité alimentaire et du développement socioéconomique. Néanmoins, les écarts de revenu absolus entre le quintile le plus riche et le quintile le plus pauvre de la population, et les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines en termes de qualité de vie et de moyens de subsistance, s'accroissent dans toute la région et suscitent des inquiétudes. En outre, dans un grand nombre de pays, la croissance économique favorisant le recul de la pauvreté demeure imperceptible, et les investissements publics dans le secteur agricole sont en baisse.

2. L'utilisation de produits agro-industriels par d'autres secteurs d'activité économique que l'agriculture annonce une concurrence de plus en plus vive en ce qui concerne les ressources agricoles et naturelles. La région de l'Asie et du Pacifique est celle des régions du monde qui affiche l'accès le plus restreint à ces ressources par habitant, alors qu'elle compte 75 % de la population rurale de la planète. En dépit des progrès économiques, la faim et la sous-alimentation constituent encore de graves problèmes et, malgré les succès enregistrés durant la période de la révolution verte sur le plan de l'augmentation du rendement des cultures, le problème de la sécurité alimentaire se pose de nouveau au niveau régional, dans un contexte de changements climatiques et de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. En 2002, 548 millions de personnes étaient sous-alimentées dans la région, et près d'un enfant de moins de 5 ans sur trois présente une insuffisance pondérale. Les besoins encore grands à satisfaire eu égard à la faim, à la dénutrition et à la pauvreté ont des incidences majeures sur les besoins en terres, en eau et en énergie.

3. Il est par conséquent très difficile pour les pays de l'Asie et du Pacifique de parvenir à une croissance économique agricole et rurale propice à la réduction de la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles nécessaires à cette croissance. Les politiques budgétaires encouragent souvent un usage intensif des ressources et n'apportent pas le soutien voulu aux pratiques agricoles viables, notamment aux modes de production plus économes. Dans de vastes zones de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de la Chine, l'érosion due à l'eau et au vent, la salinisation et l'engorgement ont eu de lourdes conséquences sur la productivité. Si l'on considère le nombre de personnes affectées par la désertification et la sécheresse, l'Asie est le continent le plus touché. Dans un grand nombre de pays, des phénomènes climatiques extrêmes provoquent des glissements de terrain et des crues. De toutes les régions du monde, l'Asie est celle où la disponibilité de l'eau par habitant est la plus faible – elle équivaut à deux tiers des taux enregistrés en Afrique. La désertification prend différentes formes dans la région, et l'on recense des zones dégradées dans la plupart des pays, particulièrement en Chine, en Inde, en

République islamique d'Iran, en Mongolie et au Pakistan. Les versants montagneux fortement érodés du Népal et les hauts plateaux déboisés et surexploités pour le pâturage de la République démocratique populaire lao sont d'autres exemples.

4. Les nouveaux problèmes qui se posent dans le secteur agricole et pour le développement rural sont les suivants :

a) L'évolution des modes de consommation, de traitement et de vente au détail des produits alimentaires et ses incidences sur la production (restructuration du secteur agricole), les marchés, le commerce, les régimes alimentaires et les politiques publiques;

b) La diminution de la part relative de la production agricole dans le produit intérieur brut et ses incidences sur la sécurité alimentaire aux plans régional et mondial;

c) La diminution de la participation aux activités agricoles;

d) La féminisation de la pauvreté;

e) Le déclin du rendement des investissements dans l'agriculture;

f) Le coût élevé de la terre et l'exploitation des terres à des fins non agricoles;

g) Les risques biotechnologiques;

h) La sensibilisation accrue aux questions de sécurité alimentaire et à leurs incidences sur le commerce;

i) Le vieillissement des populations rurales;

j) L'amenuisement du patrimoine naturel et l'accroissement de la concurrence d'autres secteurs pour l'accès aux ressources, conduisant à de nouveaux usages des terres (cultures énergétiques, par exemple);

k) Le phénomène de faim insoupçonnée;

l) L'ouverture accrue des économies et la fragilité qui en découle en raison de la fluctuation des prix;

m) Le défaut de participation des grands groupes;

n) L'extension des réseaux de connaissances, d'information, de communication et de transport;

o) La diminution des ressources affectées au développement durable et leur transfert aux fins de la sécurité alimentaire;

p) L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

5. Lorsque les politiques, les institutions, les autres moyens de gouvernance et les infrastructures n'apportent pas un soutien suffisant, les moyens de subsistance sont limités et la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'accroissent. Les petits producteurs, les femmes, les travailleurs syndiqués et d'autres groupes vulnérables sont éprouvés de façon disproportionnée. Par ailleurs, l'évolution des environnements économique et écologique expose les femmes à des risques qu'il convient de mieux étudier et cerner. La sécurité humaine dans les zones rurales suscite par conséquent de plus en plus de préoccupations.

6. Dans ce contexte, chaque pays, et la région dans son ensemble, doit étudier la façon dont les politiques, les plans et les institutions ayant une influence sur les activités rurales et urbaines peuvent répondre durablement à la demande croissante de ressources en terres et en eau tout en favorisant le développement d'un milieu rural dynamique qui n'exclue personne. Le changement climatique ajoute une dimension nouvelle à la question : il s'agit en effet de relever ces défis dans le contexte de l'accroissement des risques de sécheresse et de désertification et d'évolution encore indéterminée des écosystèmes. Une population principalement rurale, des conditions agroclimatiques très variées et la menace du changement climatique font que les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique sont confrontés aux difficultés les plus considérables (en termes de gravité et de nombre de personnes touchées) pour ce qui est d'assurer des moyens de subsistance durables en milieu rural, et cela malgré le succès des réformes engagées dans plusieurs domaines.

Observations générales sur les rapports thématiques

7. Les participants à la réunion de mise en œuvre régionale ont constaté quelques incohérences entre les rapports thématiques. S'agissant des documents de référence faisant la synthèse de ces rapports, un « audit » de l'égalité de traitement des deux sexes a révélé que les processus de féminisation, les politiques ciblées, les données ventilées par sexe et les activités de suivi et d'évaluation concernant la situation des femmes n'étaient pas analysés.

8. D'autres omissions ont également été mentionnées, y compris le fait que l'on n'ait pas fait état de l'intérêt et de l'appui croissants dont font l'objet les processus, initiatives et activités d'intégration régionale dans le domaine du développement durable tels que ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

9. Les participants ont toutefois convenu que les synthèses des rapports thématiques offraient une bonne vue d'ensemble des progrès accomplis et mettaient bien en évidence les questions clefs. La démarche d'intégration qui avait été choisie permettait en outre d'aller plus loin dans le sens d'un traitement plus global du module thématique. Les grands groupes ont suggéré qu'on leur donne la possibilité de contribuer à l'élaboration du rapport de base lors de futures séances régionales de préparation des travaux de la Commission.

Table ronde et débat plénier sur les thèmes de l'agriculture et des terres et du développement rural

10. Les participants à la réunion ont dressé le bilan de ce qui avait été fait dans les domaines d'action prioritaires correspondant aux thèmes de l'agriculture et des terres et du développement rural. Ces domaines, énoncés ci-après, avaient été recensés par le secrétariat de la réunion à partir des rapports thématiques :

- a) Renforcement de la sécurité alimentaire, amélioration de la nutrition et lutte contre la faim;
- b) Amélioration de la planification et de l'administration, notamment aux fins d'une participation équitable;

- c) Préservation de l'équilibre des écosystèmes, notamment en optimisant l'utilisation des terres et en préservant la diversité génétique;
- d) Modes de production et de consommation d'eau et d'énergie écoefficaces;
- e) Commerce et débouchés économiques équitables;
- f) Mobilisation de fonds.

11. Une table ronde et un débat plénier sur les thèmes de l'agriculture et des terres et du développement rural, organisés avec plusieurs parties prenantes, ont permis de passer en revue les conclusions du rapport de synthèse et des deux rapports thématiques pertinents. Les participants ont relevé les points suivants (enseignements, questions nouvelles, contraintes et grands domaines d'action politique et autre), qui se sont ajoutés à ceux recensés dans les rapports thématiques et leur synthèse :

Les initiatives visant à donner aux collectivités des moyens d'action se sont révélées fructueuses et revêtiront une importance croissante au regard des besoins des petits producteurs, qui semblent de plus en plus fragiles et exigent un appui particulier

12. *Catastrophes naturelles.* La sécheresse et la désertification sont les catastrophes naturelles visées dans le module thématique concerné, mais les participants ont noté la vulnérabilité extrême et croissante aux crues et la nécessité d'établir des plans d'atténuation des effets des crues catastrophiques et de relèvement, et estimé qu'il serait bon de gérer à l'échelle locale les risques liés aux catastrophes.

13. *Régime foncier.* La précarité du régime foncier est un problème structurel chronique dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle est à l'origine de conflits et de l'insécurité humaine qui affecte en particulier les femmes. Il conviendrait d'appuyer la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui s'est tenue à Porto Alegre (Brésil) du 7 au 10 mars 2006.

14. *Investissements.* Il faut prendre des mesures particulières pour lutter contre la tendance apparente des investissements privés à marginaliser les petits producteurs principalement au bénéfice des grands. Si le microfinancement demeure l'une des formes d'investissement les plus prometteuses, il convient de prêter davantage d'attention à l'objet des investissements. En effet, les investisseurs sont de plus attirés par les activités considérées comme moins risquées dans le secteur rural non agricole. Bien que ces fonds contribuent largement à stimuler la croissance économique, il faut accorder la même importance aux investissements directs dans la production agricole. La production de cultures à forte valeur, en plus des cultures secondaires, continue d'offrir des perspectives de réduction de la pauvreté fondées principalement sur la sécurité alimentaire des ménages et la préservation de l'environnement.

15. *Éducation.* Les questions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire doivent être mieux abordées dans les programmes d'éducation. Les formations spécialisées sont plus rapidement « rentables » que les enseignements plus formels et peuvent accélérer l'amélioration des moyens d'existence. Dans le même temps, les populations rurales ayant reçu un enseignement scolaire sont capables d'adapter avec succès aux besoins modernes les savoirs, méthodes et techniques traditionnels.

L'accès des femmes et des filles à l'éducation dans des conditions d'égalité demeure un point faible.

16. *Offrir à tous des chances égales : l'environnement du marché.* Les inégalités en termes d'accès aux marchés demeurent préoccupantes. Pour que les petits producteurs participent à une croissance économique favorisant la réduction de la pauvreté, il faut défendre avec détermination des conditions plus équitables d'accès aux marchés et s'attaquer aux politiques commerciales (notamment les politiques d'incitation ayant des effets pervers et créant des disparités) qui contribuent aux inégalités et marginalisent les petits exploitants.

17. *Les stratégies différenciées.* Pour porter leurs fruits, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent être adaptées aux deux types de pauvreté, chronique et transitoire. Les expériences positives en matière de décentralisation sont observées dans les situations où les administrations locales bénéficient du soutien et du concours des parties prenantes.

18. *Évolution des risques auxquels sont exposées les femmes.* L'évolution des environnements économique et écologique expose les femmes à des risques qu'il convient de mieux étudier et cerner.

19. *Dépendance à l'égard des combustibles fossiles et diversification des sources d'énergie.* La dépendance à l'égard des combustibles fossiles représente une charge de plus en plus lourde sur le plan économique. Les initiatives d'envergure limitée relatives aux énergies renouvelables, telles que l'énergie hydraulique, ont donné de bons résultats.

La demande en biocarburants et ses incidences

20. *Énergie, agriculture et protection de l'environnement – la demande en biocarburants et l'utilisation des terres.* De nombreuses délégations des gouvernements et des grands groupes ont présenté divers points de vue sur la question de la production de biocarburants, en particulier sur ses incidences liées à l'utilisation des terres. On s'est accordé à reconnaître que la production de biocarburants offrait des perspectives en termes de réduction de la pauvreté et de satisfaction des besoins énergétiques des villes et des campagnes, tout en notant que l'augmentation du prix des denrées alimentaires, l'accroissement de la concurrence entre les cultures destinées à un usage alimentaire et celles destinées à un usage énergétique et le manque de viabilité des pratiques d'utilisation des terres étaient des facteurs négatifs que les responsables politiques devaient considérer avec prudence.

21. *Incidences sur la sécurité alimentaire.* Dans la région de l'Asie et du Pacifique, par rapport à la région de l'Amérique latine par exemple, la concurrence entre les cultures destinées à un usage alimentaire et celles destinées à un usage énergétique crée des difficultés relativement plus grandes en termes de renforcement de la sécurité alimentaire et de viabilité de l'utilisation des terres compte tenu du taux de disponibilité des terres par habitant. Il est nécessaire de mettre en œuvre des mécanismes permettant de garantir la viabilité écologique de la production de biocarburants, tels que des directives et des procédures de certification volontaire fondées sur des informations scientifiques. Il faudrait par ailleurs considérer d'autres sources d'énergie renouvelable.

22. *Conditions de viabilité.* Les recherches menées dans le domaine des biocarburants ont permis de faire trois constats déterminants en ce qui concerne la

viabilité écologique et économique de leur production et de leur consommation. Le premier est que les cultures énergétiques les plus économes demandent peu d'apports lorsqu'on considère toutes les phases de la production et de la consommation; l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport, par exemple, a pour effet de réduire, voire d'éliminer, les avantages nets sur les plans écologique et économique. Le second est que les petites entreprises locales de production de biocarburants sont les plus économes. Le troisième est que les collectivités rurales qui produisent des biocarburants devraient consommer leur propre production afin de porter à son maximum l'éco-rendement.

Les initiatives qui ont pour effet de créer des synergies entre l'utilisation d'une énergie, les perspectives économiques, la protection de l'environnement et la constitution d'un capital social sont très prometteuses

23. *Biocarburants et biomasse.* Les biocarburants et la biomasse peuvent jouer un rôle déterminant durant la période de transition vers les énergies renouvelables dans les zones rurales et urbaines en contribuant à répondre aux besoins énergétiques cruciaux. Les techniques de valorisation des résidus agricoles s'améliorent et devraient également être encouragées.

24. *Évaluation des politiques.* Les politiques financières devraient être l'expression d'une démarche cohérente et stratégique mettant en valeur les synergies entre la production agricole et la réduction de la pauvreté. Les politiques qui font obstacle au développement de l'agriculture biologique, par exemple, doivent être examinées plus avant. En outre, il convient d'employer avec précaution les instruments économiques. Par exemple, les politiques de tarification de l'eau et de paiement des écoservices peuvent contrecarrer les efforts de réduction de la pauvreté du fait de leurs conséquences sur l'accès aux ressources et des conflits qu'elles peuvent engendrer. Les dispositifs de ce type doivent s'appuyer sur des études scientifiques.

25. *Coopératives et autres formes d'organisation.* Les coopératives ont produit de bons résultats et doivent être renforcées. Toutefois, il faut mieux apprécier les autres formes d'intermédiation qui se sont révélées efficaces et examiner pour cela les enseignements tirés de l'accapement des ressources par les élites, des faibles taux de remboursement et des erreurs de gestion.

La nécessité de trouver un équilibre entre le développement rural et le développement urbain

26. *Stratégies d'équilibrage.* La migration des populations rurales vers les zones urbaines et les activités économiques non agricoles permettent de réduire la pression sur les ressources et peuvent être encouragées de façon stratégique lorsque le secteur agricole subit de fortes pressions sur les plans de la démographie, de la pauvreté et de l'écologie. Inversement, lorsque ces pressions sont faibles, les stratégies de développement agricole et rural sont primordiales pour réduire la pauvreté.

Mobilisation de fonds

27. *Les partenariats entre les secteurs public et privé* ont été fructueux dans certains cas et constituent un mode d'investissement important et bienvenu, mais il faudrait en dresser le bilan, le secteur public n'en tirant pas toujours convenablement parti. Il faudrait en outre mettre en place des mesures de

responsabilisation des investisseurs et des entreprises lorsque des investissements privés sont en jeu.

28. *Investissements dans la recherche.* La recherche est une activité essentielle qui devrait être encouragée et dans laquelle il faudrait investir davantage, en particulier lorsqu'elle est publique.

L'incertitude quant aux avantages et aux risques que présentent les organismes génétiquement modifiés

29. *Cultures d'organismes génétiquement modifiés – avantages limités pour les petits exploitants et prudence requise.* L'expérience de plusieurs pays et les préoccupations des grands groupes en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés et les questions de sécurité biotechnologique montrent que, dans l'ensemble, l'intérêt que ces cultures présentent pour les petits exploitants, sur le plan des objectifs généraux de réduction de la pauvreté et sur le plan de la diversité génétique, restent à confirmer. Les producteurs devraient avoir le choix des plants qu'ils souhaitent exploiter. S'agissant de la prévention des risques biotechnologiques, beaucoup de questions restent en suspens : il s'agit notamment de savoir quels sont les choix, les perspectives et les limites raisonnables quant à l'emploi des technologies concernées, quelles sont les incidences sur la diversité biologique et si les perspectives de réussite sont comparables à celles de la révolution verte.

La concurrence croissante pour les ressources agricoles

30. *Écorendement contre agriculture intensive.* Les ressources régionales limitées et les contraintes environnementales liées à l'agriculture intensive étant de plus en plus lourdes, l'accroissement de la production alimentaire dans l'avenir devra être axé sur l'élaboration de modèles de production agricole dont l'efficacité, et non l'intensité, sera accrue. Les participants à la réunion ont noté que le concept d'écorendement devait être compris comme la réduction au minimum du recours aux ressources naturelles et de la production de déchets et de polluants, parallèlement à une augmentation au maximum de l'intérêt économique et social. En termes de production agricole, l'écorendement s'obtient en appliquant des techniques, des principes économiques concernant l'affectation des ressources et des mesures d'incitation fiscale. Il faudrait étudier la façon de mettre en œuvre les projets de référence à une plus grande échelle.

31. *Gestion de la demande.* Les mesures politiques visant à soutenir des modes de consommation et de production agricole plus viables sur le plan écologique, afin de réduire les contraintes environnementales, doivent tenir compte de la situation des femmes.

Table ronde et débat plénier sur les thèmes de l'atténuation des effets de la désertification et de la dégradation des sols et des risques de sécheresse

32. Les participants à la réunion ont dressé le bilan des actions menées pour atténuer les effets de la désertification et de la dégradation des sols et les risques de sécheresse. Une table ronde et un débat plénier sur les thèmes correspondants,

organisés avec plusieurs parties prenantes, ont permis de passer en revue les conclusions du rapport de synthèse et des deux rapports thématiques pertinents. Les participants ont relevé les points suivants (enseignements, questions nouvelles, contraintes et grands domaines d'action politique et autre), qui se sont ajoutés à ceux qui avaient été recensés dans les rapports thématiques et leur synthèse

Le renouvellement des engagements de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, est une priorité

33. *L'importance de la Convention.* La Convention établit un lien entre la protection des écosystèmes des terres arides et la réduction de la pauvreté, indispensable pour mener des activités d'atténuation des effets des phénomènes naturels et d'adaptation aux changements climatiques. Le Plan stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention, récemment formulé, a été l'occasion pour les parties concernées de renouveler leur engagement.

34. *La portée mondiale des problèmes relatifs aux sols.* L'accent a été mis sur le fait que la dégradation des sols n'était pas uniquement une préoccupation locale et qu'elle signalait un déclin des écoservices dont la planète bénéficie. Les problèmes de désertification et de dégradation des sols ont ainsi une portée mondiale. Il faudrait le souligner lors de la seizième session de la Commission du développement durable et saisir cette occasion pour rappeler aux pays de renouveler leur engagement envers le développement durable. Il serait bon d'envisager davantage d'efforts et de nouvelles initiatives afin d'appuyer et de récompenser ou d'indemniser les pays en développement lorsqu'ils prennent des mesures liées aux pratiques durables de gestion des sols. On s'est accordé à reconnaître que les réseaux de programmes thématiques mis en place dans le cadre de la Convention contribuaient à la réalisation de cet objectif et devaient par conséquent être étayés.

35. *L'application de la Convention.* Les retards pris dans l'application de la Convention continuent d'être la conséquence de contraintes financières et techniques au plan national. Des progrès ont cependant été accomplis chaque fois que les responsables politiques et les institutions ont encouragé la participation des agriculteurs, des communautés forestières et des autres parties prenantes locales, et les ont appuyés. La communauté internationale est invitée à encourager davantage la mise en œuvre de la Convention. La sécheresse est un phénomène régional qui transcende les divisions politiques et les frontières naturelles. La démarche régionale visant à atténuer ses effets et à lutter contre la désertification est primordiale pour accroître le niveau de préparation de chaque pays. Les plans d'action nationaux mis sur pied dans le cadre de la Convention devraient s'appuyer sur les objectifs du plan stratégique décennal en favorisant la coordination et le renforcement des capacités au plan régional.

36. *Le respect des obligations internationales.* Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique recommandent, par le biais des conclusions issues de la réunion de mise en œuvre régionale que la communauté internationale s'acquitte de ses obligations quant à l'application effective de la Convention aux plans national, sous-régional et régional.

37. *Rôle de la science et de la technique.* La mobilisation des compétences scientifiques et techniques peut être déterminante lorsqu'il s'agit de réhabiliter les

sols dégradés, de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse. Les participants à la réunion ont pris acte du rôle majeur de la science et de la technique et ont recommandé de donner davantage de moyens au Comité de la science et de la technologie, établi dans le cadre de la Convention, en faisant appel à la coopération scientifique et aux échanges universitaires à différents niveaux.

Actions de coordination et d'harmonisation entre les secteurs responsables de la lutte contre la désertification

38. *Définir les priorités et accorder les objectifs.* Il est nécessaire d'harmoniser les objectifs pour renforcer la coordination, celle-ci étant également indispensable aux différents niveaux d'exécution des grands programmes nationaux, notamment entre les responsables de la gestion de ces programmes et les administrations locales chargées de les exécuter, de sorte que les programmes puissent mieux répondre aux besoins locaux. Il faut en outre coordonner les programmes entre eux.

Solutions et savoirs

39. *L'éducation au service de la gestion durable des sols.* L'éducation compte beaucoup quand il faut mettre à profit, adapter et enrichir les savoirs des peuples autochtones. Pour trouver les réponses voulues aux questions relatives à la gestion durable des sols et de l'eau, afin de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse, il est indispensable d'associer les parties concernées à la mise en œuvre des pratiques de référence.

Questions intersectorielles

40. Les participants aux tables rondes et aux débats plénières qui ont suivi ont également abordé les questions suivantes, communes à tous les thèmes du module thématique :

Il est plus urgent que jamais de mettre en œuvre la transition énergétique dans les zones urbaines et rurales, qui doit cependant être envisagée plus prudemment que par le passé

41. *Politiques relatives à l'énergie et à l'utilisation des terres.* L'élargissement de l'accès aux énergies économiquement abordables, y compris les énergies renouvelables, est à la base d'un développement rural durable et conditionne de plus en plus la gestion durable des terres. Dans chaque situation, il convient d'examiner soigneusement les politiques relatives à l'énergie, à l'agriculture et à l'utilisation des terres afin de s'assurer que les incitations concernant certaines affectations des terres et certains systèmes de production correspondent aux meilleurs modes d'exploitation et n'ont pas d'incidences négatives sur les petits exploitants, la sécurité alimentaire et l'intégrité des écosystèmes. Il faut en outre étudier en détail les avantages et les perspectives associées aux biocarburants et déterminer les mesures à prendre.

Il faut investir davantage dans la recherche afin de combler le fossé qui se creuse entre les connaissances actuelles et celles qui seront nécessaires pour relever les défis futurs

42. *Des défis multiples.* Il est de plus en plus nécessaire de mener des recherches multidisciplinaires et de mobiliser pour cela des fonds publics, si l'on veut répondre

à de larges préoccupations sociales et donner par exemple aux groupes vulnérables des moyens d'action efficaces au regard de la sécheresse, de la désertification, de l'agriculture et du développement rural, tout particulièrement dans un contexte de changement climatique. Ces recherches devraient tenir compte des savoirs autochtones et traditionnels et rassembler des informations les concernant.

La gestion de l'eau est au cœur du présent module thématique, particulièrement au regard du changement climatique

43. *L'eau, élément essentiel au développement durable.* L'accès à une quantité suffisante d'eau de bonne qualité est indispensable à la santé, aux moyens de subsistance et à la résistance à la sécheresse, et a des incidences sur chacun des thèmes du module thématique.

44. *Infrastructures hydriques.* Il est de plus en plus nécessaire de mettre en place des infrastructures de stockage de l'eau pour lutter contre les crues, mais aussi contre la sécheresse. Ces infrastructures doivent être conçues en fonction des besoins propres à chaque pays. Il faut accroître les capacités de stockage dans les sols, dans les réservoirs et sous forme virtuelle. La réforme du secteur de l'eau doit s'effectuer parallèlement à une augmentation des investissements dans les infrastructures, car la modernisation des équipements vieillissants est une nécessité dans un grand nombre de pays de la région. La mise en place des infrastructures ne doit toutefois pas nuire à l'environnement, ce qui a souvent été le cas dans le passé, notamment en ce qui concerne certains systèmes d'irrigation. Les infrastructures « naturelles » telles que les bassins versants (y compris les microbassins) doivent également être maîtrisées, et l'action à cet égard peut être rationalisée grâce à des incitations à l'aménagement de bassins en amont, proposé par les bénéficiaires en aval.

45. *Politiques relatives aux finances publiques.* Les politiques relatives aux finances publiques doivent inciter à stocker et à collecter l'eau, y compris au moyen d'allègements fiscaux.

46. *Utilisation rationnelle de l'eau et gestion de la demande dans les zones urbaines et rurales.* L'urbanisation en cours nécessite de prêter une attention plus grande à l'utilisation rationnelle de l'eau et à la gestion de la demande dans les zones urbaines et rurales. Les politiques relatives au partage et à la distribution de l'eau doivent inciter à utiliser celle-ci de façon rationnelle et à partager de façon équitable les avantages et les coûts des services connexes.

Les agriculteurs

47. *Défis.* Les agriculteurs sont au cœur du présent module thématique, car ils doivent prendre des initiatives pour que des progrès puissent s'accomplir dans les domaines considérés. Les défis qui se présentent consistent à trouver un équilibre entre le maintien d'une main-d'œuvre dans les exploitations agricoles et la réduction de la charge sur les terres là où les exploitations sont en surnombre; à maintenir une forte productivité là où elle est faible; à parer aux catastrophes naturelles; à aider les agriculteurs à renforcer la sécurité alimentaire; et à accroître la participation des petits producteurs.

48. *Investissements et capacité de résistance.* Les agriculteurs, et principalement les petits producteurs et les paysans pauvres qui constituent la majorité d'entre eux, sont actuellement les principaux investisseurs dans le secteur de l'agriculture en

termes d'innovations, de savoirs et de semences traditionnels, d'efforts sous-évalués et de terres. À cet investissement doivent répondre des solutions de financement innovantes. En effet, les suicides parmi les agriculteurs témoignent du manque cruel d'appuis financiers, mais aussi de la vulnérabilité financière de ce groupe. Il faut apporter un soutien à la conception de produits d'assurance destinés à leur permettre notamment de compenser les pertes dues à la sécheresse, cultiver l'esprit d'entreprise et fournir des services d'appui en vue de renforcer les compétences à tous les stades de la production et de la commercialisation.

49. *État des lieux.* Les responsables politiques des pays en développement doivent évaluer, comparer et analyser les résultats des agriculteurs prospères et moins prospères dans les pays développés et les pays en développement afin de recenser les politiques les plus pertinentes. Cette analyse doit être globale et tenir compte pour cela de l'accès des paysans aux ressources naturelles et du contrôle qu'ils exercent sur celles-ci, ainsi que du cycle complet de production et de consommation. Si l'évaluation des résultats économiques a de l'importance, celle des incidences écologiques et sociales des différents modes d'exploitation ne doit pas être sous-estimée.

50. *Prestation d'écoservices.* Les agriculteurs qui pratiquent une gestion durable des ressources fournissent des écoservices à la collectivité dans son ensemble, notamment en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à lutter contre l'érosion des sols et la sédimentation. Ils sont par ailleurs tributaires de ces mêmes services.

51. *Incitations.* Il faut proposer aux agriculteurs des incitations nouvelles qui encouragent la gestion durable des terres, et encourager davantage les travaux de recherche, notamment afin de pouvoir évaluer la contribution des divers modes de gestion des sols à la fixation du carbone en vue d'éventuels investissements dans ce type d'écoservice. D'autres incitations innovantes doivent être proposées aux agriculteurs qui fournissent d'autres types d'écoservices profitables à l'ensemble de la collectivité, mais qui doivent actuellement en assurer le coût.

52. *Agriculture biologique.* Les productions destinées à un marché restreint, comme celles de l'agriculture biologique, peuvent être soutenues grâce à la collaboration entre les pays développés et les pays en développement. Plusieurs délégations ont fait observer que les incitations fiscales accordées pour les produits issus de cultures d'OGM seraient mieux utiles si elles bénéficiaient aux produits issus de l'agriculture biologique.

53. *Information.* Il faut encourager la large diffusion et la vulgarisation de l'information destinée aux agriculteurs, qui comptent sur les informations émanant des systèmes d'alerte rapide et peuvent eux-mêmes fournir des données utiles aux entités qui gèrent ces systèmes.

Adaptation au changement climatique

54. *Effets du changement climatique.* Plusieurs pays et organismes des Nations Unies ont fait état des incidences négatives du changement climatique, telles que la sécheresse, la désertification, les crues, la fonte des glaciers, les événements climatiques extrêmes, l'amenuisement de la diversité biologique et l'élévation du niveau de la mer. Le changement climatique menace déjà la sécurité alimentaire.

Il faut s'efforcer de réduire les risques de catastrophes en utilisant les systèmes d'alerte rapide.

55. *Situation des femmes.* Il est primordial de comprendre les intérêts des femmes pour concevoir des mesures efficaces. Les incidences du changement climatique et les réponses à apporter ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes, les premières dépendant des codes sociaux et des attentes de la société, ainsi que de l'accès aux ressources et moyens de subsistance essentiels.

56. *Gestion de l'eau.* L'adaptation au changement climatique sous-entend une meilleure préparation aux effets de la sécheresse et les responsables politiques doivent manifester une volonté plus ferme d'adaptation à ce phénomène.

57. *Systèmes d'alerte rapide.* Afin de réduire les risques de sécheresse, il faut s'appuyer sur des systèmes d'alerte rapide et de diffusion d'informations fiables, pouvant être reliés directement aux exploitations agricoles dans le cadre d'un dispositif de préparation aux effets de la sécheresse. La planification à long terme peut alors avoir une influence sur les pratiques de culture dans le sens de leur adaptation aux conditions climatiques prévues et contribuer ainsi à atténuer les lourdes pertes auxquelles de nombreux agriculteurs doivent faire face.

58. *Connaissance de l'environnement.* Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques devraient tirer de plus en plus parti de la connaissance que les populations locales ont de l'environnement.

59. *Financement.* Un financement suffisant devrait être consacré à l'application des mesures d'adaptation au changement climatique.

La terre n'a jamais été aussi précieuse en tant que ressource et son utilisation est optimisée, mais l'élargissement de l'accès à la terre pour assurer des moyens de subsistance viables est crucial en termes de sécurité humaine

60. *Des écosystèmes équilibrés.* Les parties concernées par le développement rural, l'agriculture et la mise en valeur des terres doivent se mettre à penser en termes d'écosystèmes. Les démarches qui consistent à utiliser l'eau de façon rationnelle sur le plan écologique et à préserver les écosystèmes se renforcent mutuellement et renforcent aussi la conception globale d'une agriculture, d'un aménagement de l'espace et d'un développement rural durables.

61. *La gestion durable des terres en tant que stratégie transversale.* Il est essentiel de lutter contre la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse pour atténuer les effets des changements climatiques, réduire la pauvreté et préserver la diversité biologique. Les pratiques de gestion durable des terres reposent sur l'application des savoirs autochtones et la préparation aux effets de la sécheresse. Il est important de parvenir à recueillir des fonds aux fins d'une gestion durable des terres, notamment dans le cadre des activités de préparation et de mise en œuvre des plans d'action nationaux liés à la Convention.

Observations complémentaires

62. Les gouvernements ont été invités à faire des déclarations officielles exposant les principaux faits nouveaux concernant les mesures prises au plan national pour

relever les défis majeurs dans les domaines thématiques. Les représentants des grands groupes ont également fait des déclarations. Outre les questions abordées dans les sections précédentes, les points suivants ont été soulignés au titre du suivi régional et mondial effectué dans le cadre des sessions de la Commission :

a) L'importance d'un partenariat mondial fondé sur des responsabilités communes mais différenciées;

b) La nature transnationale du changement climatique et ses incidences sur les aspects du développement national relatifs au territoire, et les besoins qui en découlent en termes de coopération sous-régionale et régionale;

c) La compatibilité totale nécessaire entre les initiatives internationales concernant les changements climatiques et le développement économique et social des pays en développement;

d) La prise en compte de la libéralisation des échanges internationaux en tant qu'obstacle au développement agricole et rural, en particulier pour les pays exportateurs de produits agricoles;

e) Le renforcement des capacités nationales axé sur la gouvernance et le respect des lois;

f) L'importance des réformes complémentaires;

g) La synergie avec les activités nationales menées en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et l'importance des corrélations entre les progrès accomplis en matière de réforme agraire, l'accroissement de la production agricole et l'élévation du niveau de vie des populations rurales.
